

Adresse des sociétés populaires et communes du district de Civrai (Vienne), qui informent du départ de trois cavaliers jacobin pour Poitiers, lors de la séance du 10 fructidor an II (27 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des sociétés populaires et communes du district de Civrai (Vienne), qui informent du départ de trois cavaliers jacobin pour Poitiers, lors de la séance du 10 fructidor an II (27 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 16;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15025_t1_0016_0000_1

Fichier pdf généré le 14/01/2020

a

[*Les sociétés populaires et communes du district de Civrai, département de la Vienne, à la Convention, 28 thermidor III*] (23)

Liberté, Egalité ou la mort.

Citoyens,

Toutes les sociétés populaires et communes du district de Civrai, jalouses de donner à la Patrie ainsi qu'à la Convention, des preuves de leur zèle pour le maintien et la défense de la République, ont équipé et armé trois cavaliers qui partiront le vingt neuf du courant pour Poitiers. On les adressera au commissaire des guerres qui y réside, afin qu'il les envoie où le besoin l'exigera. Toutes ces sociétés et communes se croiront amplement dédommagées de leurs peines et de leurs soins, si elles sont assez heureuses pour vous convaincre de leur parfait et entier dévouement à la chose publique et pour mériter qu'on fasse mention d'elles au bulletin. Elles vous disent avec toute la sincérité dont elles sont capables, salut et fraternité.

Les membres composant le comité de correspondance de la société populaire de Civrai.

VAILLANT (*président*),
RICHARD, FRADIN (*secrétaires*).

b

[*La société populaire de Tonnerre, département de l'Yonne, à la Convention nationale, 9 thermidor III*] (24)

Citoyens représentants,

La société vient d'habiller et équiper un cavalier jacobin qu'elle vient de faire partir. Elle l'a adressé pour éviter de très gros frais, à un commissaire des guerres actuellement à Troyes, qui lui désignera sa destination; nous avons envoyé d'après la loi son signalement, celui de son cheval, au comité de Salut public et à la Commission militaire. Si nous avons tant tardé citoyens, ce n'est point indifférence pour notre patrie, mais bien parce que nous sommes de vrais sans-culottes et nous espérons d'après toutes les précautions que nous avons pris dans notre choix, que notre frère jacobin se couvrira de gloire, et répondra aux vœux de la société.

Salut et Fraternité.

COLLARD (*président*),
LA GRANGE (*secrétaire*).

7

Malterre, cavalier, armé et équipé par la société populaire d'Evaux, département de la Creuse, se présente à la Convention, et part pour rejoindre le poste qui lui est destiné. Il

jure de vaincre, ou de mourir en combattant pour elle.

Mention honorable, insertion au bulletin (25)

A la Convention nationale.

La société populaire d'Evaux, département de la Creuse, m'a armé et équipé; je vole au poste que la Patrie m'assigne, et je jure de revenir vainqueur ou de mourir en combattant pour elle.

MALTERRE (26).

8

Les administrateurs du district de Montdidier [département de la Somme] font part à la Convention qu'indépendamment des 722 marcs d'argenterie déjà versés à la Monnaie, ils viennent d'envoyer le reste des hochets du fanatisme, consistant en 1 049 marcs 6 onces 8 gros d'or, 59 marcs galons d'argent, et 166 marcs galons d'or.

Mention honorable, insertion au bulletin (27)

9

L'administration provisoire et l'agent national du district de la campagne de Commune-Affranchie [Rhône] envoient le résultat du troisième envoi de salpêtre fabriqué dans les ateliers de leur arrondissement.

Mention honorable, insertion au bulletin (28).

10

L'administration du département de l'Hérault; l'agent national du district de Chauny [département de l'Aisne]; celui de Belle-Défense (ci-devant Saint-Jean-de-Losne) [département de la Côte-d'Or]; les administrateurs du district de Brutus-Villiers (ci-devant Montivilliers) [département de Seine-Inférieure]; ceux du district de Dieppe [Seine-Inférieure]; l'agent national du district de Cambrai [département du Nord], et la société populaire de Plaisance, font part du résultat de la vente des biens des émigrés, qui s'opère très fructueusement.

Mention honorable, insertion au bulletin (29).

(25) P.-V., XLIV, 172.

(26) C 320, pl. 1313, p. 10. Mentionné par *Bull.*, 10 fruct.; *M.U.*, XLIII, 169; *J.Fr.*, n° 702.

(27) P.-V., XLIV, 172.

(28) P.-V., XLIV, 172. *Bull.*, 12 fruct. (suppl.).

(29) P.-V., XLIV, 172. Mentionné par *Bull.*, 10 fruct. *M.U.*, XLIV, 186, mentionne les lettres de l'administration de l'Hérault et du district de Chauny.

(23) C 320, pl. 1313, p. 9.

(24) C 320, pl. 1313, p. 8. *Bull.*, 12 fruct. (suppl.).